Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal =

Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 132 (1981)

Heft: 10

Artikel: Hommage au "Comité de rédaction" 1980 - 1981

Autor: Borel, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-764444

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen Journal forestier suisse

132. Jahrgang Oktober 1981 Nummer 10

Hommage au «Comité de rédaction» 1980 - 1981

La retraite de notre cher rédacteur *Hans Leibundgut*, en été 1980, a coïncidé avec une profonde restructuration de l'Ecole forestière de l'EPFZ. Jusqu'alors la «section VI» était une simple unité d'enseignement dont les professeurs relevaient directement de la présidence du Conseil des études, ce qui leur laissait une grande liberté de mouvement et beaucoup d'autonomie financière. Notre société a largement profité de ce système libéral qui convenait admirablement au savoir-faire de Hans Leibundgut.

Aujourd'hui, constituée en institut organisé, notre école est soumise à la stricte observance d'un budget sévèrement contrôlé, ce qui a naturellement modifié les relations très simples et très directes qui l'unissaient jusqu'alors à la Société forestière suisse au sujet de la rédaction et de l'administration du Journal forestier suisse. Il a fallu fixer les rôles de chacune des deux parties et évaluer les charges et les avantages réciproques.

On comprendra sans peine que dans ces circonstances l'élaboration d'une convention écrite et soumise à la sanction de la présidence de l'Ecole polytechnique de Zurich ait pris pas mal de temps; et le fait qu'elle ait pu être mise «sous toit» en une année peut être considéré comme un succès. Nous réitérons ici aux membres du conseil de l'institut forestier et à la présidence de l'EPFZ l'expression de notre gratitude pour leur généreuse et bienveillante compréhension.

Mais il était vraiment difficile, durant cette période d'incertitude et de discussions, de trouver immédiatement un nouveau rédacteur. Et comme la question d'interrompre la parution du Journal forestier suisse ne se posait pas, un comité de rédaction s'est chargé pendant une année de maintenir notre revue au haut niveau que lui avait donné Hans Leibundgut.

Il appartient aujourd'hui au président de la Société forestière suisse de dire que ce comité de rédaction était constitué par Hans Keller, Dr es sciences de l'Institut fédéral de recherches forestières, et par Mademoiselle Rosmarie Louis, assistante de rédaction. Avec un talent incomparable et un dévouement totalement désintéressé ces deux personnes ont œuvré pour notre revue, sans bruit, sans publicité, sans jamais faire état de leurs préoccupations ni du surcroît de travail dont elles se chargeaient.

A Hans Keller et Rosmarie Louis, j'exprime la profonde reconnaissance de tous les membres de la Société forestière suisse et de tous les lecteurs du Journal forestier suisse. Personnellement, je me sépare de Hans Keller avec tristesse; je me console en pensant que Mademoiselle Louis nous reste. A tous deux, je dis ici mon estime admirative et ma fidèle et reconnaissante amitié.

Le président de la Société forestière suisse François Borel